

Réaction à l'article « Bonnet d'âne aux juges italiens »

D'abord, bravo pour ce nouveau canal citoyen.

J'habite en Belgique, ce petit royaume de plus en plus improbable, plus précisément en Province de Liège, ancienne principauté, francophile par excellence, où règne un esprit libertaire et républicain plus que millénaire.

Depuis le moyen âge, le symbole de Liège se confond avec celui des libertés : le « perron », colonne de pierre où sont gravées les lettres « LG » : « Libres gents ».

Les Liégeois ont dès le dixième siècle disputé leurs libertés citoyennes aux seigneurs de l'époque, parfois au prix de sanglantes répressions.

Le surnom de « cité ardente » est là pour rappeler le sac de Liège en 1468 par Charles le téméraire, irrité par ces insoumis.

À la révolution française, les Liégeois démontèrent pierre par pierre la cathédrale Saint-Lambert, parce qu'elle symbolisait le pouvoir religieux.

Bel exemple de laïcité active.

Napoléon fit à l'ancienne Principauté de Liège, alors devenue le Département de l'Ourthe, l'honneur de nombreuses visites, en particulier Liège et ses fonderies de canons qu'il réunit et organisa, saluant leur savoir-faire issu d'une longue tradition de luttes pour les libertés.

Ce sont aussi des Liégeois qui prirent la tête du mouvement révolutionnaire pour chasser l'occupant hollandais et déclarer l'indépendance de la Belgique en 1830.

Le Liégeois est très loyal envers son pays qu'il a bravement et vigoureusement défendu contre l'envahisseur teuton à deux reprises durant le 20ème siècle.

Mais il fête davantage le 14 juillet que le 21 (fête nationale Belge), et sa Ville abrite une très vivante « République libre d'Outre-Meuse » qui exprime via le folklore les traditions de liberté et d'égalité profondément ancrées dans la population.

La première visite à l'étranger du président François Mitterrand fut pour la Ville de Liège, ce qui en dit long sur les liens privilégiés entre la France et notre région.

Ce long préambule pour vous rappeler que les frontières de la République ne se confondent pas forcément avec celles de la France actuelle.

J'en viens au commentaire en objet.

La mansuétude coupable des juges envers les auteurs de « crimes d'honneur » n'est hélas ni rare, ni récente.

Il y a une bonne vingtaine d'années se déroula à Liège un drame qui secoua l'opinion : une jeune fille musulmane qui refusait le mariage forcé et s'était réfugiée chez une amie y fut poignardée à mort par son propre frère.

Contre toute attente, l'assassin fut dans un premier temps acquitté, sous prétexte qu'il avait subi une « pression sociale insupportable ».

Il apparut en effet qu'il avait été désigné pour exécuter la sentence d'un « tribunal islamique » composé des hommes de la famille, qui avaient condamné à mort la rebelle.

Il y eut appel, suite au scandale, et condamnation, mais la légèreté de la peine lui enlevait tout crédit.

Quant aux commanditaires, ils ne furent même pas inculpés.

Depuis, j'ai régulièrement relevé dans la presse ce genre d'affaire, avec à chaque fois la même couardise des juges devant la barbarie.

En Allemagne aussi, dont nous sommes proches, des affaires semblables se présentent régulièrement. Même dans ce pays réputé rigoureux, des juges semblent paralysés face aux

atrocités familiales commises au nom de l'Islam.

Encore ne voit-on que la partie émergée de l'iceberg.

Un ami policier m'a confié que beaucoup de ces affaires ne sortent même pas dans la presse, car les journalistes craignent la poisseuse étiquette de racisme ou d'extrême-droite.

Mais en aparté, ils redoutent surtout les représailles des intégristes.

Car la question s'impose : la liberté d'expression et même l'indépendance des juges peuvent-elles encore exister sous les menaces de mort ?

Au fil des années, elles se font de plus en plus nombreuses, publiques, et visent des personnes qu'on aurait cru à l'abri vu leur notoriété.

L'assassinat du cinéaste Théo Van Gogh en Hollande en 2004 a démontré qu'il ne faut pas les prendre à la légère.

Le monde de la presse et des médias était directement visé, la stratégie est évidente.

L'affaire des caricatures, la « cavale » de Robert Redeker, montrent à quel point les islamiques se croient maîtres chez nous.

Si nous en sommes arrivés là, c'est d'abord à cause du classique amollissement des sociétés surprotégées.

Mais c'est aussi et surtout le fruit du terrorisme intellectuel d'une certaine gauche et d'associations antiracistes dévoyées que vous dénoncez à juste titre. Il nous a conduit à tellement douter des valeurs de notre civilisation que nous n'avons plus le réflexe salutaire de les défendre.

Nos ennemis, eux, ne se posent pas tant de questions : ils agissent.

Si nous étions restés fermes sur nos valeurs humanistes et

républicaines, nous aurions peut-être du affronter les violences terroristes un peu plus tôt, mais pas le mépris de nos ennemis.

Dénoncez, dénoncez, et dénoncez encore ceux qui ne prennent pas leurs responsabilités. Ceux qui se disent défenseurs des faibles alors qu'ils sont les instruments de desseins fascistes. Ceux qui osent dire aux victimes : « c'est de ta faute, il fallait te taire, ne pas provoquer ». Ceux qui, la rose à la boutonnière, bouffent du curé mais courtisent les imams.

Faites honte aux lâches, ouvrez les yeux des naïfs, soutenez ceux qui osent résister.

Il n'est pas trop tard, mais il est plus que temps d'organiser la riposte.

Chantez haut et fort la Marseillaise, ou le chant des Partisans pourrait reprendre du service.

Je finirai ce mail par une citation :

Mais beaucoup d'indifférence, de patience malvenue

Pour ces anciens damnés, beaucoup de déjà vu.

Beaucoup trop d'indulgence, trop de bonnes manières,

Pour cette nazie nostalgie qui ressort de sa tanière, comme hier.

Louis Chedid

N'est-il pas curieux que ces paroles, destinées à dénoncer l'indifférence devant l'extrême-droite, s'appliquent si bien face à l'islamisme ?

Jean Thirion